



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Première session, 61^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 8
le vendredi 29 novembre 2024

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.
Débat ajourné par M. M. LeBlanc au nom de la première ministre.
Reprise du débat le vendredi 29 novembre 2024.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Débats ajournés

4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*. L'hon. M. Legacy.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

2, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*. L'hon. M^{me} Holt.

3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*. L'hon. M. Hickey.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 1 — M. M. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. K. Chiasson, proposera, le mardi 26 novembre 2024, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à renforcer les relations fondées sur la confiance et la collaboration avec les communautés des Premières Nations ;

attendu que reconnaître et honorer les Premières Nations sur les territoires desquelles nous vivons et travaillons fait partie intégrante de l'engagement continu envers la vérité et la réconciliation ;

attendu que, le 18 novembre 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a invité les employés du gouvernement à utiliser une déclaration de reconnaissance territoriale aux réunions officielles, aux événements, dans les publications ainsi que dans d'autres contextes et lieux gouvernementaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse que la province du Nouveau-Brunswick est située sur les territoires traditionnels non cédés et non abandonnés des peuples wolastoqey, mi'gmaq et peskotomuhkati et que les députés à l'Assemblée législative s'engagent à restaurer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres porteuses des espoirs des générations à venir.

Motion 3 — L'hon. M. Legacy, appuyé par l'hon. M^{me} Holt, proposera, le mardi 10 décembre 2024, la résolution suivante :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Motions réglées

Motion 2 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 4 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 9 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 28 novembre 2024.

Motion 10 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 28 novembre 2024.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 5 — M. Ames, appuyé par M. Cullins, proposera, le jeudi 28 novembre 2024, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick se classe au deuxième rang des provinces à l'est du Manitoba pour ce qui est de l'indice de gravité des crimes ;

attendu que les collectivités du Nouveau-Brunswick connaissent des difficultés considérables en raison des vols, des crimes violents et des préoccupations croissantes en matière de sécurité publique ;

attendu que les corps de police locaux sont submergés d'appels et d'enquêtes concernant des infractions liées aux drogues ;

attendu que la hausse des taux globaux de criminalité est directement liée à l'utilisation très répandue de drogues illicites ;

attendu que la majorité des détenus déclarés coupables ont déjà éprouvé une dépendance à des drogues illicites ;

attendu que nos jeunes sont de plus en plus vulnérables à l'exploitation par des trafiquants de drogue qui mènent leurs activités dans nos collectivités ;

attendu que le programme visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages a été très efficace aux fins de la détection et du démantèlement de 250 repaires de vente de drogue au cours des deux dernières années, ce qui a contribué à rendre les collectivités plus sécuritaires et à réduire la disponibilité des drogues ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à :

1. renforcer la sensibilisation du public au programme visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages et à son incidence sur la réduction des activités criminelles liées aux drogues ;
2. investir dans le recrutement d'agents et dans des ressources additionnelles pour élargir la portée du programme et appuyer davantage le démantèlement d'opérations de drogues illégales ;
3. s'engager à déployer des efforts soutenus pour réduire l'offre de drogues illicites et s'attaquer aux causes profondes des activités criminelles liées aux drogues dans nos collectivités.

Amendement proposé par l'hon. M. Gauvin, appuyé par l'hon. M. McKee, que la motion 5 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe de la résolution,

par la substitution, au mot « renforcer », du mot « favoriser » ;

par la suppression de « investir dans le recrutement d'agents et dans des ressources additionnelles pour élargir la portée du programme et ».

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 7 — M^{me} Scott-Wallace, appuyée par M. Savoie, proposera, le jeudi 12 décembre 2024, la résolution suivante :

attendu que les services municipaux ou locaux de collecte de déchets ne se chargent actuellement pas tous de la collecte et de l'élimination des déchets solides liées à l'agriculture ;

attendu que l'élimination des déchets solides représente pour les agriculteurs un fardeau sur les plans financier et logistique ;

attendu que les agriculteurs paient, comme tout le monde, de l'impôt foncier pour obtenir des services publics ;
 attendu que les agriculteurs et leur travail sont essentiels à notre santé, à notre bien-être et à notre qualité de vie ;
 attendu que les agriculteurs et leurs entreprises sont indispensables à la réussite globale de notre économie ;
 attendu que des gouvernements locaux fournissent actuellement des services de collecte et d'élimination des déchets solides, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage, et que d'autres l'ont fait précédemment ;
 attendu que la réglementation provinciale a déjà stipulé que le ministre des Gouvernements locaux devait fournir des services de collecte et d'élimination pour les exploitations agricoles dans les communautés rurales, les municipalités régionales et les districts de services locaux, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer les dispositions qui permettent aux gouvernements locaux de s'abstenir de fournir des services de collecte et d'élimination des déchets solides liées à l'agriculture.

Motion 8 — M. Austin, appuyé par M. Ames, proposera, le jeudi 12 décembre 2024, la résolution suivante :

attendu que la première ministre a réfléchi ouvertement à la possibilité d'examiner le dossier de l'installation correctionnelle du centre du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le taux d'occupation dans les installations correctionnelles actuelles du Nouveau-Brunswick est trop élevé et que des récidivistes sont donc libérés et assignés à résidence avant d'avoir complètement purgé leur peine ;
 attendu que la province a déjà investi plus de 5 millions de dollars dans l'initiative, laquelle somme s'ajoute à une contribution financière considérable de la part de la municipalité locale ;
 attendu que les gens de Grand Lake comptent sur l'installation pour le renforcement de la sécurité publique et l'amélioration de l'économie de la région ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à poursuivre les travaux liés à l'installation correctionnelle du centre du Nouveau-Brunswick, dans le Parc industriel de Minto.

Motions réglées

Motion 6 — M. Hogan. Débat sur la motion le 28 novembre 2024 ; adoption de la motion amendée le 28 novembre 2024.

PÉTITIONS

1, M. Coon — présentée le 26 novembre 2024.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Rapport annuel 2023-2024, ministère des Transports et Infrastructure
— déposé le 28 novembre 2024.

Rapport annuel 2023-2024, Service Nouveau-Brunswick
— déposé le 28 novembre 2024.

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative